



Rappel des dispositions des articles 28 et 35 du règlement des championnats seniors

ARTICLE 28 - FEUILLE DE MATCH

1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article.

ARTICLE 35 – SAISIE DU RESULTAT ET RENVOI DES IMPRIMÉS

1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5.

En résumé...

Avant 20 h 00 le dimanche ➡ Saisie des résultats

Pensez à contrôler que le résultat s'affiche bien ! Saisie sur Footclubs pour les compétitions en feuille de match papier, transmission sous connexion internet depuis la tablette utilisée pour le match pour la FMI.

Avant lundi minuit ➡ Transmission de la feuille de match via Footclubs (feuille de match papier) ou messagerie officielle en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Cas particulier pour la FMI : si le résultat apparaît mais pas la feuille de match, pas d'inquiétude : la feuille de match est en cours d'acheminement vers nos services.

Mercredi ➡ Info sur site du District + mail sur messagerie officielle des clubs concernés par l'absence d'une ou plusieurs feuille(s) de match.

Avant jeudi minuit ➡ Dernier délai, pour les éventuels clubs concernés par le rappel effectué par les services du District le mercredi, pour retourner la feuille de match. En cette absence, le club recevant pourrait être sanctionné de la perte du match par pénalité.

Pour le Bureau du Comité de direction 49
Le Président,
Guy RIBRAULT